

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2026.04.05

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
7 avril 2026

Nombre en exercice :
15

Nombre de présents :
13

Nombre d'excusés : **2**

Nombres non excusés :
0

Nombre de votants : **15**

Objet : **Adoption du
budget primitif
2026**

L'an deux mil vingt-six le 15 avril à 20 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame **CHANCEL** Française, Maire.

Présents : Stéphanie **ANDRÉ**, Jean-Pierre **BOUCHER**, Pierre-Antoine **CHARNAY**, Virginie **CHARPENTIER**, Jean **CLOSET**, Gilles **COSTARD**, Abigail **GIORDANO**, Hélène **JEAN-BAPTISTE**, Corinne **MANCHON**, Marie-Laure **ROBIN**, Roland **ROLLAND**, Arnauld **VOISIN**

Absent(e)s excusé(e)s : Pauline **HOFFMANN** (pouvoir à Abigail **GIORDANO**), Matthieu **LEROUX** (pouvoir à Jean-Pierre **BOUCHER**)

Etaient absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre **BOUCHER**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le référentiel M57,

Vu la présentation faite par Madame le Maire du budget primitif 2026 de la Commune de Le Tremblay-sur-Mauldre,

Vu la délibération du 15 avril 2026 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Vu la délibération du 15 avril 2026 relative à l'affectation du résultat 2025 de la commune,

Vu la délibération du 15 avril 2026 relative au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : ANDRÉ Stéphanie, ROLLAND Roland, CLOSET Jean

Approuve le budget primitif 2026 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre et se décomposant comme suit :

Fonctionnement : 1 680 526,51 €

Investissement : 757 724,66 €

Autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans chacune des sections, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Mme le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance de l'assemblée délibérante.

Autorise Madame le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

**Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 20 avril 2026**

**Reçue à la Préfecture le 20 avril 2026
Publiée le 21 avril 2026**

**Le Maire,
Françoise Chancel**

